



## DECLARATION DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE DES PAYS SUR LE ROLE DE L'UNION EUROPEENNE DANS LA PROTECTION DES FORETS

AVRIL 2018

**D**es acteurs de la société civile œuvrant pour mettre fin au commerce illégal de bois se sont rendus en Europe du 5 au 14 mars 2018 pour rencontrer des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, du Service européen pour l'action extérieure et des gouvernements allemand, belge, français et néerlandais.

Toutes leurs organisations contribuent à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Union européenne (UE) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) et entendent discuter de l'impact des Accords de partenariat volontaire entre l'UE et leurs pays sur la déforestation et les droits de l'homme. Ils se sont également déplacés pour demander à l'UE de soutenir les efforts de réduction de la déforestation et de mener une diplomatie ambitieuse pour les forêts. En dépit de leur provenance diverse à savoir Cameroun, Ghana, Libéria, République du Congo et Vietnam, ils partagent des objectifs communs en faveur de la réduction de la déforestation et du renforcement des droits des populations locales et de leurs moyens de subsistance.

Voici leur message à l'Union européenne et ses États membres :

### Les forêts sont d'une importance vitale pour les gens et la planète

Les forêts tropicales recouvrent 31 pour cent de l'étendue terrestre non prise dans des glaces dans le monde. Elles abritent la moitié de la biodiversité de la planète. Les forêts régulent les systèmes hydrauliques et le climat et contribuent aux moyens de subsistance directe d'un milliard de personnes. Malheureusement, des forêts d'une superficie égale à celle de la Belgique sont abattues chaque année. Cette déforestation et cette dégradation des forêts surviennent pour des raisons diverses notamment l'exploitation (illégale) du bois, l'agriculture, l'extraction minière et le développement des infrastructures. Cette destruction a principalement lieu dans les pays du Sud.

### La lutte contre l'exploitation illégale du bois et la déforestation : une responsabilité conjointe

Malgré des objectifs politiques ambitieux pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts, les progrès ont ralenti et le secteur forestier a connu des changements rapides :

- Les pays asiatiques sont maintenant les plus grands importateurs et consommateurs de produits ligneux provenant de sources légales et illégales. Les marchés régionaux et intérieurs continuent de croître en Asie centrale, de l'Ouest et du Sud-Est où la pression sur les forêts est souvent justifiée par la nécessité de diversification économique.
- L'exploitation forestière non durable par les petits producteurs peut être importante, mais elle est souvent informelle et reçoit peu d'attention de la part des décideurs.
- Les forêts sont plus importantes pour l'agriculture et d'autres utilisations des terres. Près des deux tiers de la déforestation tropicale est due à la production de palmiers à huile, de soja, de bois, de pâtes et papiers, de viande bovine et de cuir, dont une grande partie est destinée aux supermarchés européens. En 2012, l'UE a importé 6 milliards d'euros de soja, de bœuf, de cuir et d'huile de palme cultivés ou débarqués dans les tropiques du monde.
- La corruption omniprésente facilite d'autres actes illégaux, en particulier l'exploitation illégale à grande échelle, met en péril les populations dépendant des forêts et met à mal les efforts des entreprises forestières responsables en faussant les marchés. De plus, elle entraîne une perte de revenus pour les gouvernements.

## L'Union européenne devrait impulser le changement

L'UE a un rôle important à jouer et s'est déjà engagée à mettre fin à la déforestation d'ici à 2020, à atteindre les objectifs de développement durables et à limiter la hausse de la température mondiale en-dessous de 2 degrés Celsius. Pour honorer ces ambitions, elle devrait pleinement intégrer les forêts dans son agenda plus large en faveur du climat et du développement à travers les actions suivantes :

### **Renforcer la mise en œuvre de l'APV :**

En dépit des acquis relatifs à la transparence et participation, et de lois forestières meilleures, les réformes de gouvernance dans de nombreux pays producteurs de bois piétinent. Les raviver nécessite un engagement politique plus fort et des efforts pour résoudre les problèmes de gouvernance fondamentaux tels que la corruption, l'impunité et la question des droits fonciers.

Appuyer durablement la participation de groupes divers et indépendants d'acteurs de la société civile, y compris la participation directe des représentants des communautés locales et autochtones, reste important et ne peut s'effectuer que s'ils disposent de l'espace et des capacités nécessaires notamment à travers l'accès aux ressources et à l'information.

L'UE devrait également utiliser les APV pour accroître les efforts visant à soutenir les petites entreprises, le secteur informel et artisanal de production de bois et la gestion communautaire des forêts dans les pays producteurs, en mettant particulièrement l'accent sur la génération de revenus pour les femmes.

### **Appliquer le Règlement sur le bois de l'UE (RBUE) et des mesures axées sur la demande :**

La Commission européenne a récemment lancé des procédures d'infraction contre la Belgique pour non-respect du RBUE. Cette action faisait suite à une décision d'un tribunal néerlandais de juin 2017 contre une entreprise qui n'avait pas respecté ses obligations de diligence raisonnable en plaçant du bois camerounais sur le marché européen et envoie un signal fort concernant la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action FLEGT. En outre, les États membres doivent améliorer l'application du RBUE, car il s'agit de l'une des incitations les plus fortes pour les pays producteurs de bois à s'impliquer dans les APV.

L'UE devrait améliorer les liens avec d'autres pays acheteurs, tels que la Chine et le Japon afin d'examiner le type de législation liée à la demande comparable au RBUE et à la loi Lacey que ces pays pourraient envisager adopter.

### **Elaborer un Plan d'Action sur la Déforestation :**

Il est urgent d'adopter des stratégies intersectorielles cohérentes pour protéger les forêts et les droits des peuples forestiers. L'UE devrait donc élaborer un plan d'action de l'UE pour protéger les forêts et respecter les droits qui améliorerait la gouvernance forestière, clarifierait l'utilisation des terres et reconnaîtrait et renforcerait les droits fonciers des communautés sur les terres forestières. Ce plan pourrait inclure un élargissement des APV à la question de la conversion des forêts. La mise en place d'APV

pour d'autres produits tels que le cacao, le caoutchouc et l'huile de palme favoriserait une approche basée sur un dialogue multi-acteurs pour mettre fin à la déforestation liée à leur production, à travers l'utilisation de leviers commerciaux et d'aide.

L'UE devrait formuler des exigences de diligence obligatoire concernant le respect des droits humains pour les entreprises qui importent et consomment des produits forestiers à risque dans l'UE. Cela nécessiterait la mise en place d'une évaluation des risques, leur divulgation et des réactions en cas de violations des droits de l'homme et de destruction environnementale au sein des chaînes d'approvisionnement des entreprises, y compris les sous-traitants et les fournisseurs dans le monde entier.

### **Faire en sorte que les forêts soient bénéfiques pour le climat :**

La perte des forêts et leur dégradation représentent un sixième des émissions mondiales de dioxyde de carbone. A contrario, la restauration des forêts naturelles pourrait éliminer des quantités considérables de dioxyde de carbone de l'atmosphère. Les pays forestiers devraient donc accorder une plus grande attention au rôle que les forêts peuvent jouer pour les aider à respecter l'Accord de Paris sur le climat.

Tous les pays qui négocient ou mettent actuellement en œuvre un APV ont également défini leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) qui expliquent de quelle manière les forêts des pays seront utilisées pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Les CDN des pays APV négligent trop souvent les forêts et la gouvernance et le rôle que les communautés locales pourraient jouer dans les efforts climatiques. Ces pays devraient accélérer leurs engagements climatiques en intégrant les enseignements tirés du FLEGT dans leurs CDN, y compris les avantages de la participation multipartite, la transparence et la clarification des droits des hommes et des femmes sur les terres et les forêts.

### **Améliorer les moyens de subsistance locaux :**

Des études démontrent que la reconnaissance juridique et le soutien du gouvernement aux droits fonciers des communautés forestières peuvent contribuer à maintenir et protéger des forêts en bonne santé susceptibles de jouer leur rôle en tant que puits de carbone. Les communautés forestières ont tout intérêt à protéger les forêts car elles en dépendent pour leur alimentation, leurs moyens de subsistance et leur culture. L'UE devrait accorder la priorité au soutien à l'élaboration de politiques et d'initiatives qui favorisent la foresterie communautaire dans le cadre de ses engagements en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable à l'échelle mondiale.

*Centre pour l'Environnement et le Développement  
Civic Response*

*Fern*

*Forêts et Développement Rural*

*Foundation for Communities Initiative*

*Observatoire Congolais des Droits de l'Homme*

*Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme*

*Sustainable Development Institute*

*Sustainable Rural Development*

*Tropenbos International Ghana*

Pour plus d'informations, veuillez contacter: [marie-ange@fern.org](mailto:marie-ange@fern.org)